



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/20-871-1232 du 30/11/2020

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT - REPRESENTANTS DE
L'ADMINISTRATION**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction placés auprès du recteur de l'Académie Aix
Marseille

Dossier suivi par : Mme AUZET - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent :

- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des **Attachés d'administration de l'État.**

portant désignation des représentants de l'administration.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Division de l'encadrement et des
personnels administratifs et techniques
(DIEPAT)**

Aix-en-Provence, le 19 novembre 2020

Affaire suivie par :
Secrétariat Diepat
Tél : 04 42 91 72 26
Mél : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-
Côte d'Azur,

Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
VU l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;
CONSIDERANT la mutation de Mme VIALLET- directrice des relations et des ressources humaines – au 16 octobre 2020,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'état à compter du 19 novembre 2020 :

ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	
Titulaires	Suppléants
-Le recteur de la région académique Provence Alpes Côtes d'Azur, Recteur de l'Académie Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, président	-Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, rectorat,
- Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie Aix Marseille	-Alain MASSENET, Secrétaire générale de la DSDEN 84, Avignon
-David LAZZERINI, secrétaire général adjoint d'académie	-Stéphane BOURDAGEAU, Directeur des ressources humaines, Avignon Université
-Laurent BARBIERI, Directeur général des services, Aix Marseille Université	-Charlotte KLEIN, Gestionnaire matérielle, Lycée Marseilleveyre, Marseille
-Isabelle LAGADEC, Proviseur, Lycée Victor Hugo, Marseille	-Sofian LAAYSSSEL, Chef de bureau des personnels administratifs, DIEPAT

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 19/11/2020

Bernard BEIGNIER